

***Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 10 novembre 2016***

L'an deux mille seize, le dix du mois de novembre, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Richard MANO, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS.

Absents excusés : Carole GUERIN, Christopher LATAPY, Bertrand MATHAT.
Monsieur Arnaud GARBAY a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2016**
- **Avis relatif au projet de structuration d'un service intercommunal d'eau et d'assainissement**
- **Mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents**
- **Litige carrelage salle des fêtes : rapport d'expertise**
- **Demande de subvention SOKENGO – Transport associatif en Gironde**
- **Repas des aînés du 29 janvier 2016 – Choix du traiteur**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**
- **Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil municipal**

<i>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 SEPTEMBRE 2016</i>

Le procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

<i>AVIS RELATIF AU PROJET DE STRUCTURATION D'UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</i>

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'impact de la loi NOTRe du 7 août 2015 sur l'exercice des compétences Eau et Assainissement, à savoir :

- Les compétences Eau et Assainissement seront obligatoirement transférées aux Communautés de Communes en 2020.
- Si un syndicat d'eau et/ou d'assainissement comporte des communes membres d'une ou deux CdC, la compétence sera alors retirée au syndicat et le service sera repris directement par la/les CdC.
- Si un syndicat d'eau et/ou d'assainissement comporte des communes membres d'au moins trois CdC, la compétence pourra être conservée par le syndicat (sauf demande contraire des CdC). Les CdC seront membres du syndicat (mécanisme de représentation-substitution des communes).

Ainsi, seule la pérennité des syndicats d'eau et d'assainissement d'une taille importante est garantie.

Si une stratégie territoriale qui permette le maintien d'un syndicat d'eau et d'assainissement dont le périmètre soit à cheval sur 3 CdC n'est pas engagée, les services d'eau et d'assainissement seront rattachés à la CdC du Sud Gironde, ce qui alourdirait de manière significative son fonctionnement.

Dans ce contexte, quatre syndicats d'eau et d'assainissement du Langonnais (SIAEPA de Castets-en-Dorthe, SMIVOM du Sauternais, SIA Fargues Langon Toulenne et SIAEP Barsac Preignac Toulenne) ont acté par délibérations le principe de se regrouper.

La réflexion engagée par ces quatre syndicats a été élargie à tous les syndicats et communes à l'échelle du nouveau périmètre de la CdC du Sud Gironde, qui, en application du SDCl, sera élargi le 1er janvier prochain aux communes de Saint Macaire, Le Pian sur Garonne, Saint Maixant, Verdélais, Semens, St Germain de Grave, St André du Bois et St Martial.

Une réunion tenue le 26 septembre 2016, à laquelle tous les maires de la CdC du Sud Gironde (suivant son périmètre élargi au 1^{er} janvier 2017) ont été conviés, a mis en évidence un intérêt fort pour que le projet de regroupement soit élargi aux communes et autres syndicats présents sur le territoire de la CdC du Sud Gironde qui en ferait la demande.

L'avis de principe de ces derniers quant à leur souhait d'intégrer la réflexion, formulé par délibération des conseils municipaux et conseils syndicaux, est attendu au plus tard le 15 novembre 2016.

Suivant les avis formulés, le travail préparatoire à la mise en place effective du nouveau syndicat sera engagé début 2017 afin que celui-ci puisse fonctionner dans des conditions satisfaisantes garantant le respect des obligations réglementaires et d'un service public de qualité à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- rend un avis de principe favorable à l'adhésion au 1^{er} janvier 2018 au syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement en projet sur la CdC du Sud Gironde ;
- demande à intégrer la réflexion engagée pour la mise en place de ce nouveau syndicat.

MISE EN CONFORMITE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Le Maire présente les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Il informe ensuite le Conseil municipal qu'à ce jour la commune ne verse aucune participation, il demande donc à l'assemblée de se prononcer sur l'éventualité d'en effectuer une et dans l'affirmative pour quel montant.

Le Conseil municipal, après discussion est favorable à la mise en place d'une participation au financement de la garantie prévoyance du personnel communal, le montant est fixé à la somme de 10 € mensuel par agent. Cette décision sera soumise au Comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour avis.

LITIGE CARRELAGE SALLE DES FÊTES

Le Maire présente le rapport de la seconde expertise établi le 29 septembre 2016.

L'expert confirme que les désordres sont de nature esthétique et qu'il y a lieu de procéder au changement du carrelage, celui-ci n'étant pas conforme en ce qui concerne la résistance aux taches. L'affaire risque d'être plaidée au Tribunal Administratif.

DEMANDE DE SUBVENTION SOKENGO- TRANSPORT ASSOCIATIF EN GIRONDE

Le Maire fait part de sa rencontre avec une personne représentant l'association Transport associatif en Gironde (TAG) pour une demande d'aide sous forme de financement participatif par le biais de la plateforme SOKENGO.

Il présente les principes de fonctionnement de l'association ainsi que ses propositions de tarifs. Le Conseil municipal, après discussion, ne donne pas suite à cette demande.

REPAS DES AÎNÉS DU 29 JANVIER 2016 – CHOIX DU TRAITEUR

Le Maire présente l'unique devis qu'il a reçu. Monsieur Serge MAUROS a présenté une offre de repas à 21,00 € service compris et 3,00 € par personne pour l'apéritif. Le Conseil municipal accepte la proposition et procède au choix du menu.

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux de prévoir des fleurs pour décorer les tables le matin.

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS

- **Conseil d'école** : Pierre DIENER présente les problèmes d'effectifs pour la rentrée 2017-2018, le compte-rendu sera adressé à chacun. Il fait part également d'une rencontre avec l'Inspectrice de Langon, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), les Maires du secteur et le Sous-Préfet, pour présentation des perspectives d'avenir avec présentation d'une projection des effectifs jusqu'en 2020.
- **Conseil départemental – Pactes territoriaux** : Pierre DIENER indique le but des pactes territoriaux, à savoir : effectuer des remontées de projets structurants qui concernent plusieurs communes ou des services. Lors de cette réunion, il a été remis à chacun la liste de tous les demandes reçues, quelques-unes ont été présentées en détail, notamment une pour une Mission locale, une pour le logement des jeunes, etc...
- **CdC – Commission musique** : Pierre DIENER informe l'assemblée des projets de concert qui auront lieu sur le territoire de la Communauté de communes.
- **Formation AMG (Association des Maires de la Gironde)** : Pierre DIENER s'est inscrit à la formation "les pouvoirs de police du Maire" le 15 décembre prochain.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Tableaux église** : l'accrochage des tableaux de l'église est prévu pour le samedi 19 novembre prochain.
- **Présentation du livre "Toponymie gasconne du Sud Gironde" par Monsieur Patrick LAVAUD** : Monsieur LAVAUD demande si une présentation du livre peut-être réalisée dans la commune. Le Conseil municipal propose la date du 29 janvier 2017, lors du repas des aînés.

- **Téléthon 2016** : une discussion s'engage sur l'organisation de la manifestation du 4 décembre 2016 en collaboration avec la commune de Saint Pardon de Conques. Monsieur Christopher LATAPY a fait passer à cet effet les pistes de réflexions quant à la programmation des activités prévues lors de cette journée.
- **Nettoyage salle des fêtes** : le Maire signale qu'il faudrait prévoir un nettoyage plus approfondi de la salle une fois par trimestre par les employés communaux. Le Conseil municipal décide de faire en plus une journée nettoyage de printemps un samedi.
- **Frelons asiatiques** : le Maire rappelle que la commune fait partie d'un groupement, composé des communes de Barie, Castillon de Castets, Castets en Dorthe, Savignac et maintenant Pondaurat, qui a du matériel en commun pour la destruction des nids de frelons. L'employé de Barie sera mis à disposition pour effectuer ce travail, il sera secondé par Francis DUBA. Le Conseil municipal confirme la continuité du service.
- **Divers travaux** :
 - Le Maire doit se renseigner pour l'acquisition de décorations lumineuses pour l'église.
 - Les dalles de la salle des fêtes ont été réparées et le filet de protection a été installé. Une affiche sera apposée pour notifier l'interdiction de s'y suspendre pour récupérer les balles.
 - Le bandeau bois du chalet devra être lasuré.

CHOIX DE LA DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
--

La date de la prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au 16 décembre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.